

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

### 1. Intitulé du projet

Agrandissement du parking du centre commercial LIDL implanté sur la commune nouvelle d'Avranches (commune déléguée de Saint-Martin des Champs).

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SNC LIDL

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

COURSEAU Etienne

RCS / SIRET

3 4 3 2 6 2 6 2 2 0 4 9 0 1

Forme juridique

SNC

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39.a 41.a	Terrain d'assiette d'une superficie inférieure à 50 000 m <sup>2</sup> (8439 m <sup>2</sup> ) Aire de stationnement ouverte au public supérieure à 50 unités (125 places)

### 4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet est situé sur la commune nouvelle d'Avranches (commune déléguée de Saint Martin des Champs). Le terrain est situé, à l'Est de la N175 dans la ZAC Carrefour - Parc de la Baie. Les parcelles cadastrales concernées par le projet sont C624, C618 et C687 et le site du projet s'étend sur une superficie de 8439 m<sup>2</sup>. Le terrain accueille actuellement un bâtiment commercial (enseigne LIDL) et un parking de 79 places. Le projet consiste en la transformation du parking actuel (partie Sud Est) et l'aménagement du terrain vague au Sud Ouest du magasin en une extension de parking. Le parking comporte 2 entrée/sortie pour les véhicules à l'Est et au Sud. Il est prévu de transformer celle au sud et d'en ajouter une autre au sud-ouest pour l'accès camions. Le parking comprend actuellement 79 places en enrobé. Il est prévu de supprimer 47 de ces places et de créer 93 nouvelles places en pavé drainant. Soit un parking de 125 places. Le projet s'attache à apporter une gestion optimale des eaux pluviales par la création de parkings en pavés drainants favorisant l'infiltration des eaux de ruissellements et de les connecter aux bassins en série déjà existant, situés au sud du centre commercial.

## 4.2 Objectifs du projet

L'agrandissement du parking permettra d'accueillir la clientèle sans qu'il y ait saturation des places de stationnement disponibles, notamment lors des événements ou périodes engendrant une forte affluence.

Des objectifs ont été fixés concernant la gestion des eaux pluviales (limitation de l'imperméabilisation, infiltration, décantation et stockage) et l'aménagement des espaces verts. Le projet s'attache à apporter une gestion optimale des eaux pluviales par la création de parkings en pavés drainants favorisant l'infiltration des eaux de ruissellements. Ces eaux pluviales rejoindront ensuite les bassins déjà existant, implantés au Sud du site d'étude.

A l'Ouest de l'extension un mur de soutènement fera la séparation avec la parcelle accolé, au Sud et à l'Est les parcelles seront traitées en plantations arbustives. Aucune modification n'est prévue sur la limite Nord. Des espaces de végétation sont prévus entre les places de parking face à face et en bordure du terrain.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

La phase travaux consiste à la :

- Décapage du terrain et remodelage de la zone de stationnement
- Pose des réseaux souterrains permettant de diriger les eaux du site vers le bassin
- Création de parkings en pavés drainants permettant l'infiltration des petites pluies (limitation de l'imperméabilisation des sols)
- Mise en place des avaloirs-grilles équipés de zones de décantation permettant de retenir les particules grossières contenues dans les eaux de ruissellement.
- Réalisation de plantations arbustives.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'aire de stationnement offrira 125 places de parkings contre 79 actuellement  
Les employés utiliseront tous leur voiture pour venir jusqu'à leur lieu de travail.

La capacité d'accueil du parking a été dimensionnée afin de limiter les nuisances extérieures (stationnement à l'extérieur du site) lors des pics d'affluence lors des week-ends et événements spécifiques.

L'ouverture du magasin à la clientèle s'effectue de 8h30 à 19h30 tous les jours, sauf le dimanche.

Le parking comporte 2 entrée/sortie pour les véhicules à l'Est et au Sud. Il est prévu de transformer celle au sud et d'en ajouter une autre au Sud-Ouest pour l'accès camions.

Lors d'épisodes pluvieux, les pavés drainants des parkings favoriseront l'infiltration des eaux de ruissellements et le massif de cailloux créera un volume de stockage complémentaire pour les eaux pluviales. La vidange du massif drainant sera assurée par infiltration et par l'intermédiaire d'un système de drainage dirigé vers le bassin d'infiltration des eaux pluviales existant au Sud du terrain avant que les eaux pluviales régulées se jettent dans un fossé.

La collecte sera assurée par un réseau de canalisations enterrées.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

D'une surface inférieure à 1 ha, le projet global n'est pas soumis à déclaration au titre de la loi sur l'eau (rubrique 2.1.5.0). Une évaluation des incidences Natura 2000 y est détaillée en annexe 6. Le projet n'étant pas inclus et n'étant pas connecté hydrologiquement aux sites Natura 2000 "Baie du Mont Saint-Michel" (ZPS et ZSC), le projet n'est pas soumis à une évaluation des incidences Natura 2000.

Le rejet d'eaux pluviales est le principal facteur pouvant avoir une incidence sur le milieu récepteur. Mais compte tenu des mesures compensatoires déjà mises en place (bassins en série) et celles qui vont être mises en place (pavés drainant), le projet n'aura pas d'incidences sur ce dernier, notamment en matière de qualité des eaux et sur la biodiversité.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface globale terrain	8439 m <sup>2</sup>
Nombre total de places de stationnement actuellement	79 unités
Nombre total de places de stationnement envisagées	125 unités

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

EST, ZAC Carrefour, Parc de la Baie  
50300 Avranches

Parcelles cadastrales :  
Section C 624  
Section C 618  
Section C 687

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 0 1° 2 1' 1 1" O Lat. 4 8° 3 9' 1 2" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ "

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est situé dans aucune ZNIEFF. Les deux ZNIEFF : « Estuaire et herbus de la Sée et de la Sélune » (Type I) et « Baie du Mont Saint-Michel » (Type II), se superposent et sont situées à l'aval du site du projet. Les eaux pluviales seront régulées par les bassins en série de la zone commerciale déjà existant, de ce fait il n'y aura pas d'impact sur ces ZNIEFF.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune nouvelle d'Avranches est une commune littorale.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune zone humide n'est mise en évidence sur le site. L'essentiel du terrain est construit (bâtiment et parking en enrobé) et aucune zone humide n'a été inventoriée sur la parcelle d'extension.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il n'y a pas de Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) sur la commune.  La commune est soumise au PPRI Sée, pour l'aléa inondation, approuvé le 29/06/2007. Mais le site du projet n'est pas situé en zone inondable.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Deux sites BASOL sont recensés sur la commune nouvelle d'Avranches, mais aucun n'est situé à l'emplacement du site du projet, ni à proximité de celui-ci. 33 sites CASIAS sont recensés sur la commune nouvelle d'Avranches, mais aucun n'est situé à l'emplacement du projet, ni à proximité de celui-ci.  Aucune pollution du sol n'est connue sur le site du projet.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas inclus dans un site N2000 et les eaux pluviales sont collectées et gérées dans des bassins en série déjà existant donc le site du projet n'aura pas d'impact sur le site Natura 2000 "Baie du Mont Saint-Michel".
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne générera aucun matériau excédentaire. Il est prévu un équilibre déblais-remblais.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site étant déjà artificialisé et disposant de haies déjà plantées sur le parking existant et d'arbres sur la parcelle utilisée pour l'agrandissement du parking. L'intérêt floristique du site est jugé limité par l'absence d'espèces protégées / patrimoniales.  Le projet s'attache à réaliser des massifs arbustifs au Sud et à l'Est du site ainsi que des espaces de végétation entre les places de parking face à face en bordure du terrain.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas connecté hydrologiquement aux sites Natura 2000 "Baie du Mont Saint-Michel". De plus, les mesures compensatoires de gestion des eaux pluviales (parkings en pavés drainants) et celles déjà présentes (bassins en série) permettront de retenir les flux polluants (matières en suspension et hydrocarbures) transportés par les eaux de ruissellement. Le projet n'aura aucune incidence en terme de biodiversité et de qualité des eaux.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site RAMSAR, PNR, APB, ENS, site du Conservatoire des Espaces Naturels, ni Site du Conservatoire du Littoral n'est présent sur la commune nouvelle d'Avranches, ni connecté hydrologiquement.  Le projet n'aura pas d'incidence sur les habitats ou espèces de ces sites.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le LIDL se situe déjà dans une zone commerciale et la parcelle, utilisée pour l'agrandissement du parking, est artificialisée mise à part les quelques arbres présent sur le site. L'impact du projet sur les espaces naturels est très faible. Aucune activité agricole n'était présente récemment. Aucun boisement ni forêt, ni espace naturel remarquable n'est recensé sur le site. L'impact du projet sur la consommation de terre est nul.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun PPRT n'est approuvé sur la commune. Aucun périmètre de sécurité d'installation industrielle classée SEVESO n'est présent sur la commune. Aucune ICPE n'est recensée dans un rayon de 1000 m autour du site du projet (source géorisques).
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune est soumise au PPRI Sée, pour le risque Inondation, mais le site du projet est hors zone exposée à cet aléa. Avranches est en zone faible pour le risque sismique. Aucun risque de mouvement de terrain et aucun aléa cavités souterraines n'est recensé sur le secteur du projet. La commune est en catégorie 3 pour le potentiel Radon (fort). L'exposition au retrait-gonflement des sols argileux est faible. Le site du projet est situé en zone non sujette au débordement de cave et de nappe.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La fréquentation journalière pour les 3 cellules sera en moyenne de 450 à 500 personnes pour 350 à 400 véhicules/jour. Les employés prévus utiliseront vraisemblablement tous leur véhicule pour se déplacer jusqu'à leur lieu de travail. La fréquentation de la cellule commerciale, intégrée à la zone commerciale du Parc de la Baie, est inchangée. Elle n'aura pas d'influence sur le trafic, qui est largement supérieur à celui généré par le magasin.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le passage des véhicules sur le parking ne sera pas la source principale de bruit pour les habitations les plus proches. En effet, le site est en bordure d'un axe routier RN175 générant davantage de circulation. Le déplacement des véhicules sur le parking sera relativement lent, générant ainsi moins de nuisances sonores.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Au maximum, la zone de stationnement pourra accueillir 125 voitures simultanément. Le parking qui est non couvert permet une bonne ventilation du site et un renouvellement rapide de l'air. Les effets sur la qualité de l'air sont donc faibles.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le parking engendre des rejets d'eaux pluviales. Une gestion des eaux est déjà mise en œuvre dans la zone commerciale, pour tamponner ces rejets. Sur les 125 places de parkings, 93 seront traitées en pavés drainants favorisant l'infiltration des eaux lors d'épisodes pluvieux. La collecte des eaux de ruissellement sera réalisée par un réseau de canalisations enterrées, déjà existant. Le projet n'aura donc pas d'impact par des rejets liquides dans le milieu naturel.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun monument historique n'est situé à proximité immédiate du site. Le projet n'est pas concerné par une zone de présomption de prescription archéologique (ZPPA). Aucune activité agricole n'était présente récemment. Aucun boisement ni forêt, ni espace naturel remarquable n'est recensé sur le site.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Afin d'éviter et de réduire l'incidence du parking sur la qualité des milieux aquatiques, des mesures de gestion ont été mises en place afin de limiter l'imperméabilisation des sols et en mettant en œuvre des techniques spécifiques de régulation des eaux pluviales (parkings en pavés drainants pour l'infiltration des eaux).

Ces mesures de gestion assureront la gestion qualitative et quantitative des eaux de ruissellements des zones de parkings. A l'échelle du site, le stockage des eaux sera complété par des bassins en série (déjà existant) permettant de gérer les volumes d'eau en trop-plein (en cas d'épisodes pluvieux importants) et de se prémunir contre les pollutions ponctuelles. La pollution sera ainsi stoppée dans ces bassins sans risque de déversement vers le milieu naturel.

Le site étant déjà artificialisé, l'intérêt écologique au sein du site reste très faible, en l'absence d'espèces protégées / patrimoniales. Le projet prévoit la création d'espaces végétalisés (massifs d'arbustes) autour des infrastructures favorisant l'accueil de l'avifaune.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La transformation du parking actuel du magasin et l'extension du parking sur le terrain vague situé au Sud Ouest, est sur un site de 0,8 ha, et est déjà artificialisé. Ce projet, engendrera la mise en place d'une zone de parking (125 places) pour accueillir les salariés et la clientèle. Les incidences du projet, après mesures d'évitement, de réduction et de compensation sont très faibles. Les mesures de gestion des eaux pluviales présentent un intérêt qualitatif (traitement des eaux par infiltration et sédimentation) et quantitatif (infiltration et rétention) des eaux pluviales. De plus, il est prévu la création d'espaces verts avec plantation d'arbustes à essences locales, favorisant l'accueil de l'avifaune. Au vu de l'ensemble de ces éléments, nous estimons qu'il n'est donc pas nécessaire de réaliser une évaluation environnementale.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Annexe 7 : carte des ZNIEFF les plus proches

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Liffré

le,

05/05/2022

Signature

  
DIRECTION REGIONALE LDL  
Service Immobilier  
4 rue Edmé Morel - Beaugé 2  
35340 LIFFRÉ  
Tel. 02 23 25 50 87